

REÇU A LA PREFECTURE

23 OCT. 2006

# Conseil Général Haut-Rhin

## Rapport du Président

Séance Publique du 20 OCT. 2006

### Service instructeur

Service des Actions Sportives  
Mission Contrôle de Gestion

10<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/V-10e/07

### Service consulté

## AMENAGEMENT DE LA DETTE DU CERCLE DE VOILE DE MULHOUSE

Le Cercle de Voile de Mulhouse, installé sur le plan d'eau de REININGUE, a accumulé une dette de 30 489,80 € à l'égard du Département.

Cette dette est issue d'une gestion aléatoire du club par ses anciens dirigeants. La nouvelle équipe en place depuis maintenant trois ans a fait preuve de rigueur de gestion et a respecté tous les engagements qu'elle avait pris à l'égard du Département.

Il vous est proposé un aménagement de la dette et un changement du mode de calcul de la subvention accordée au Cercle de Voile de Mulhouse, selon le processus proposé dans le présent rapport.

En 1999, le Conseil Général avait signé une convention avec la commune de REININGUE, dont une des stipulations visait à faire prendre en charge par le Département le coût de la location du plan d'eau.

Une autre convention était concomitamment signée avec le Cercle de Voile de Mulhouse, demandant à ce dernier de rembourser 50% du coût de ce loyer au Département.

Pour information, ces deux conventions sont échues depuis avril 2003 et n'ont pas été renouvelées. En 2004, la CAMSA a pris la compétence pour l'aménagement du plan d'eau et doit renoncer à la perception du loyer pour l'occupation du plan d'eau.

Par ailleurs, le Conseil Général s'est engagé à financer l'activité « classes de voile » destinée aux écoliers et collégiens haut-rhinois.

Suite à des difficultés de gestion l'association n'a pas honoré ses engagements à l'égard du Département.

23 OCT. 2006

Le soutien financier du Département au Cercle de Voile étant forfaitaire, le club a subi, notamment en 2004, un manque à gagner important (7 353 €) car l'affluence des élèves a été beaucoup plus importante que ne le prévoyait le plafonnement de l'aide départementale.

En 2005, constatant les efforts importants dans la rigueur de la gestion mise en place par la nouvelle équipe dirigeante, le Conseil Général avait conditionné l'étude d'un réaménagement éventuel de la dette à l'apurement au moins partiel de celle-ci.

C'est à ce titre, qu'en 2005, le Cercle de Voile a acquitté la somme de 7 622,45 €, somme correspondant à la première annuité impayée de 1999.

Il vous est proposé d'aménager la dette de la manière suivante :

- dette initiale :	30 489,80 €
- paiement effectué par le club en 2005 :	- 7 622,45 €
- déduction du manque à gagner 2004 :	- 7 353,00 €
- nouveau montant de la dette :	15 514,35 €
<b>Solde arrondi à 15 000 €</b>	

Le recouvrement de cette somme s'effectuera à raison de 5 annuités de 3 000 € chacune, encaissable au plus tard le 31 décembre de chaque année comprise entre 2006 et 2010.

Cette somme est compatible avec les capacités financières actuelles du club.

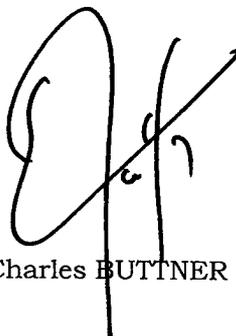
D'autre part, afin d'éviter que le mode de soutien financier du Département ne soit à nouveau à l'origine d'un manque à gagner pour le club, il est proposé de rallier cette aide au régime général des « sorties scolaires avec nuitées » (dites classes vertes).

Compte tenu des importantes contraintes réglementaires pesant sur le Cercle de Voile au titre de son activité destinée à un public jeune et à un public scolaire (nombre et qualification des encadrants notamment), il est proposé :

- de traiter l'association comme un centre de vacances de catégorie A accueillant les publics scolaires
- de lui faire bénéficier du même taux de subvention départemental à savoir 11,50 € par journée/élève en 2006
- d'adapter le soutien départemental au montant exact de journées réalisées par l'association (2 398 journées/élèves en 2005)

Les crédits nécessaires pour cette activité (30 843 €) ont déjà été prévus au BP 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER